



**COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences Humaines
Année universitaire 2018-2019**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 1^{er} aout 2011 relatif à la Licence ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 24 septembre 2018 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la **Licence Sciences Humaines et Sociales mention HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE** est ainsi constitué pour **l'année universitaire 2018-2019** :

Licence 1	Licence 2	Licence 3
Présidente : Valérie DUPONT	Présidente : Ariana ESPOSITO	Présidents : Laurent POPOVITCH Denis CAILLEAUX
Membres :	Membres :	Membres :
Isabelle MARINONE	Isabelle MARINONE	Isabelle MARINONE
Anthony DENAIRE	Stefan WIRTH	Valérie DUPONT
Denis CAILLEAUX	Alain BONNET	Daniel RUSSO
Daniel RUSSO	Laurent POPOVITCH	Olivier BONFAIT
Ariana ESPOSITO	Denis CAILLEAUX	Alain BONNET
		Ariana ESPOSITO
		Stefan WIRTH
		Anthony DENAIRE
		Pierre NOUVEL
		Sandrine BALAN

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences Humaines et sur le site internet de l'UFR Sciences Humaines.

Fait à DIJON, le mardi 4 décembre 2018

Le Directeur de l'UFR Sciences Humaines



Philippe SALVADORI